

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINTE-FORTUNADE

L'an **deux mil vingt cinq, le huit avril**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE-FORTUNADE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Frédéric BOUYSSON**.

Étaient présents : M. Frédéric BOUYSSON, M. Sylvain PORTA, Mme Brigitte MASMONTEIL, M. Philippe SOURIE, Mme Jacqueline LEYRAT, M. Laurent DELAGE, Mme Sophie LACOMBE, Mme Emilie BLANCHARD, Mme Isabelle BESANGER, M. Anthony MONTEIL, M. Philippe PERNET, Mme Kelly CAVOUÉ.

Étaient absents excusés : M. Xavier DURAND, M. Vincent MOSQUERA, M. Patrick COLY, Mme Caroline BROSSARD, Mme Monique BOURNOVILLE.

Étaient absents non excusés : M. Jérémy DESROCHES, M. François COURTEIX.

Procurations : M. Xavier DURAND en faveur de M. Sylvain PORTA, M. Vincent MOSQUERA en faveur de M. Frédéric BOUYSSON, M. Patrick COLY en faveur de M. Laurent DELAGE, Mme Caroline BROSSARD en faveur de Mme Emilie BLANCHARD, Mme Monique BOURNOVILLE en faveur de Mme Brigitte MASMONTEIL.

Secrétaire : SOURIE Philippe.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2025

---

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-007 : COMPTE DE GESTION 2024

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024.

Considérant que toutes les opérations sont normales et régulières, il convient de délibérer pour accepter le Compte de Gestion 2024.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2024.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-008 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Sylvain PORTA,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Totaux cumulés</b>	<b>1 252 708.20</b>	<b>1 839 147.04</b>	<b>874 291.62</b>	<b>705 267.41</b>	<b>2 126 999.82</b>	<b>2 544 414.45</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>586 438.84</b>	<b>169 024.21</b>			<b>417 414.63</b>

Il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont augmenté d'environ 30 000 € par rapport à 2023 et les recettes ont diminué d'environ 60 000 € (perte de la dotation solidarité rurale part centre bourg).

Les charges à caractères générales ont augmenté de 47 000 € (GAZ, carburants, petit matériel, nouveau site internet, prise de RDV en ligne, alimentation, ascenseur extérieur, fêtes et cérémonies...).

Les charges de personnel ont diminué de 16 000 € avec le changement de personnel administratif.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité avec 11 voix pour et 4 abstentions d'approuver le compte administratif 2024.

Mr Monteil Anthony indique qu'il souhaite la mise en place de commissions finances régulières tous les 3-4 mois afin de contrôler l'état des finances de la commune.

15 VOTANTS - 11 POUR - 0 CONTRE - 4 ABSTENTIONS

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-009 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2024 dressé par Mr BOUYSSON Frédéric, Maire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	169 024.21
Affectation complémentaire « en réserves » (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	417 414.63
Report déficitaire en fonctionnement (RD 002)	

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'affectation des résultats 2024 telle que reprise ci-dessus.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-010 : BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Conseil Municipal, doit délibérer sur le budget primitif 2025 tel qu'il est présenté et équilibré :

- FONCTIONNEMENT DEPENSES / RECETTES : 1 817 463.63 €
- INVESTISSEMENT DEPENSES / RECETTES : 1 033 495.01 €

En investissement les travaux prévus sont : l'isolation de la salle polyvalente (370 000€) dont 250 000 € de subventions (DETR et FONDS VERT), la rampe d'accès mairie et la réfection du mur du château (79 000 €), le changement à la mairie de l'informatique/téléphonie/sauvegarde/ergonomie/armoire coupe-feu et une machine autolaveuse pour les salles communales

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2025 tel que présenté et repris ci-dessus.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-011 : TAUX D'IMPOSITION 2025**

Le Conseil Municipal, doit délibérer sur les taux d'imposition pour l'année 2025 : il est proposé d'augmenter la taxe d'habitation (résidences secondaires) de 7.61 % à 7.89 % :

**Foncier bâti : 32,22% - Foncier non bâti : 62,87%- Taxe habitation : 7,89 %**

- charge Monsieur le Maire de l'application de cette décision

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2025 tels que repris ci-dessus.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-012 : PARTICIPATION FDEE DE LA CORREZE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la quote-part de la commune à la FDEE de la Corrèze s'élève à 5 364.00 € pour l'année 2025. Il demande au Conseil de délibérer comme chaque année pour accepter que cette contribution soit fiscalisée.

Le Conseil Municipal, doit délibérer pour :

- accepter le recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la Fédération Départementale d'Electrification de la Corrèze à 5 364.00 € pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la Fédération Départementale d'Electrification de la Corrèze à 5 364.00 € pour l'année 2025.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-013 : SUBVENTION DEPARTEMENT RAMPE D'ACCES ET MUR D'ENCEINTE DU CHATEAU**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de création d'une rampe d'accès PMR et la réhabilitation du mur d'enceinte du château le long de la rampe.

Il est demandé d'approuver le redéploiement du reliquat d'une subvention de la grange de 40 000 € accordé par le département vers le projet de création d'une rampe d'accès PMR et la réhabilitation du mur d'enceinte du château.

Le montant des travaux : 66 421.00 € HT

Montant sollicité de 15 000 € plafonné.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

17 VOTANTS – 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-014 : SUBVENTION DEPARTEMENT DIVERS EQUIPEMENT MAIRIE**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de changement des équipements de la mairie suivants : informatique/téléphonie/sauvegarde/ergonomie/armoire coupe-feu (protéger l'Etat Civil en cas d'incendie) et une machine autolaveuse pour l'entretien des salles communales.

Il est demandé d'approuver le redéploiement du reliquat d'une subvention de la grange de 40 000 € accordé par le département vers le projet divers équipement de la Mairie.

Le montant des équipements : 34 720.00 € HT

Montant sollicité 25% soit 8 680.00 € HT

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-015 : MODIFICATION DES EFFECTIFS : RECRUTEMENT RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES**

Information de la demande de mutation du Responsable des Services Techniques au 31 mai 2025.

Afin de préparer la transition dans les meilleures conditions, il est indiqué au Conseil Municipal que la procédure de recrutement a été lancée.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il est proposé à l'assemblée de créer l'emploi sur le grade correspondant au recrutement du nouveau responsable des services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1- décide, pour pourvoir au remplacement du Responsable des Services Techniques, de la création au 1er juin 2025 :

- d'un poste à temps complet de d'agent de maîtrise principal

12 candidatures ont été reçues, dont 5 avec un profil correspond au poste.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-016 : MODIFICATION RIFSEEP**

#### **Extension régime indemnitaire**

Le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 25 Octobre 2017, le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) a été instauré pour les agents titulaires de la commune. Les délibérations du 25/02/2019 et du 09/09/2020 ont modifiés les bénéficiaires.

Il convient de délibérer pour mettre à jour le tableau suite au recrutement d'un nouvel agent au grade d'agent de maîtrise principal.

Le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour modifier le plafond annuel de l'IFSE et du CIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de modifier comme suit le tableau fixant les cadres d'emploi comme suit :

	IFSE - Plafond annuel commune	CIA - Plafond annuel commune
Agent de maîtrise principal	Groupe 2 8 000 €	800 €

- charge le Maire de l'application de cette décision.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-017 : INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS) :  
MODIFICATION**

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 14 décembre 2017 a mis en place les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) de la façon suivante pour les cadres d'emplois suivants :

- *Adjointes administratifs territoriaux,*
- *Adjointes techniques territoriaux,*
- *Agents territoriaux spécialisé des écoles maternelles*
- *Agents d'animation territoriaux*
- *Techniciens territoriaux*

Il convient d'actualiser cette délibération et d'ajouter d'autres cadres d'emplois :

- *Rédacteurs Territoriaux*
- *Agents de Maîtrise*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE d'instituer à compter du 1er avril 2025 les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les cadres d'emplois suivants :

- *Adjointes administratifs territoriaux,*
- *Adjointes techniques territoriaux,*
- *Agents territoriaux spécialisé des écoles maternelles*
- *Agents d'animation territoriaux*
- *Techniciens territoriaux*
- *Rédacteurs Territoriaux*
- *Agents de Maîtrise*

Le versement de ces indemnités horaires pour travaux supplémentaires est limité à un contingent de 25 heures par mois et par agent (heures supplémentaires de nuit, de dimanches et jours fériés incluses), à l'exception des travaux supplémentaires qui pourraient être faits sur demande expresse de la collectivité (après avis du CTP), dans le cadre de circonstances exceptionnelles.

- de verser ces indemnités aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux titulaires des grades de référence.
- que la présente délibération prend effet à compter du 1er avril 2025
- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-018 : RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, pour mettre fin aux lois trentenaires, de délibérer pour le lancement d'un recensement des chemins ruraux qu'il faudra ensuite soumettre à enquête publique.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **INFORMATION : DOSSIERS EN COURS**

**Théâtre de verdure** : les travaux ont commencé. Le dallage sur les murs sera refait en pierre à l'identique avec installation de garde-corps.

---

### **INFORMATION : QUESTIONS DIVERSES**

- Cérémonie du 8 mai 2025 à 11h : 80ème anniversaire. Pour l'occasion, un détachement de l'école de Gendarmerie sera présent ainsi qu'un détachement du groupement de Gendarmerie.
  - Label Origine Corrèze au château de Boussignac : SCEA SATIVA (confiture de marrons)
  - Réunion du CCAS le 27 mars : Bons cadeaux maintenus pour 2025. Un repas des anciens est envisagé pour 2025. L'organisation d'un concours de pétanque au profit du CCAS est envisagé afin de récupérer des fonds pour le CCAS.
  - Conseil d'Ecole le 25 mars
  - Assemblée Générale de l'Association des Parents d'élèves : nouveau bureau mis en place suite à des démissions.
  - Distribution de chocolats de Pâques aux élèves la veille des vacances scolaires le 18 avril.
  - Marché printanier le 18 mai
  - Fête de l'école prévue fin juin
  - PLU : le règlement intérieur est à rédiger lors de la prochaine commission urbanisme semaine 16
  - Le Spectacle d'acrobaties qui a eu lieu mercredi 2 avril était d'une grande qualité
  - Agenda 21 : un café compost a eu lieu et l'installation de 2 tables de pique-nique au verger partagé
  - Le bulletin municipal du mois de juin est en cours d'élaboration
  - Cimetière : engazonnement a été fait au niveau du des allées latérales du carré 4
  - Chapelle Comtal réouverte : la personne qui ouvrait le jardin médiéval, l'église et la chapelle matin et soir ne peut plus le faire : quid de savoir qui pourra le faire.
  - Grange écroulée : le permis de démolir va être prochainement déposé par les propriétaires.
- 

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 14 avril 2025

Signature Maire, M. Frédéric BOUYSSON

Signature SOURIE Philippe.

